



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 novembre 2016 à 19 h 45 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Florence Laroche, mère de monsieur François Croteau, chef d'équipe au marquage de la chaussée et à la signalisation routière, le 29 octobre dernier à l'âge de 87 ans;
- Madame Stella Savage, le 8 novembre à l'âge de 73 ans;
- Monsieur Marc-André Denault, le 11 novembre à l'âge de 25 ans;
- Monsieur Albert Fecteau, le 28 novembre dernier à l'âge de 79 ans.

RÉSOLUTION 2016-12-603
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Louis Cayouette

- Circulation des véhicules de déneigement sur le chemin de la Grande-Côte.

Madame Benoît

- Projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix.

Madame Solange Gravel

- Trous dans la chaussée sur la terrasse Filion.

Monsieur Gravel

- Démolition d'un garage sur la terrasse Filion et résidus laissés sur le terrain.

RÉSOLUTION 2016-12-604
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT UNIFAMILIAL – 328, AVENUE DE
COLOMBIER – LOT 2 105 971 – ZONE R-1 230 DOSSIER 1610-DM-296

Monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 328, avenue de Colombier sur le lot 2 105 971 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 230 visant à réduire la marge latérale entre le garage détaché et la ligne lot à 2,46 mètres, représentant une dérogation de 2,04 mètres, soit 45 % inférieure à la marge minimale de 4,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 2,46 mètres la marge latérale entre le garage détaché et la ligne de lot du bâtiment unifamilial situé au 328, avenue de Colombier sur le lot 2 105 971 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-605
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 4050, RUE
LAVOISIER – LOT 5 914 315 – ZONE I-2 454 – DOSSIER 1610-DM-297

Monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogations mineures relatives au bâtiment industriel situé au 4050, rue Lavoisier sur le lot 5 914 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 454 visant à :

- réduire le pourcentage minimal de matériaux de classe A à 61 % en façade, rue Lavoisier, représentant une dérogation de 14 %, soit 19 % inférieure à la norme de 75 % prescrite au règlement sur le zonage;
- réduire le pourcentage minimal de matériaux de classe A à 71 % en façade, rue Marcel-Lacasse, représentant une dérogation de 4 %, soit 5 % inférieure à la norme de 75 % prescrite au règlement;
- réduire le pourcentage minimal de fenestration à 10 % sur les façades, rues Lavoisier et Marcel-Lacasse, représentant une dérogation de 15 %, soit 60 % inférieure à la norme de 25 % prescrite au règlement;
- augmenter la largeur maximale de l'entrée charretière, rue Marcel-Lacasse, à 17 mètres, représentant une dérogation de 5 mètres, soit 42 % supérieure à la norme de 12 mètres prescrite au règlement;

- autoriser une 3^{ième} entrée charretière, rue Lavoisier, représentant une dérogation d'une entrée charretière, soit 50 % supérieure à la norme de 2 entrées charretières prescrite au règlement;
- retirer la bande de verdure du côté latéral de l'agrandissement « E », représentant une dérogation de 2 mètres, soit 100 % inférieure à la norme de 2 mètres prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, quelques questions ont été adressées au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE permettre pour l'immeuble industriel situé au 4050, rue Lavoisier sur le lot 5 914 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- d'établir à 61 % le pourcentage de matériaux de classe A en façade de la rue Lavoisier;
- d'établir à 71 % le pourcentage de matériaux de classe A en façade de la rue Marcel-Lacasse;
- d'établir à 10 % le pourcentage de fenestration sur les façades des rues Lavoisier et Marcel-Lacasse;
- d'établir à 17 mètres la largeur de l'entrée charretière sur la rue Marcel-Lacasse;
- d'autoriser une 3^{ième} entrée charretière sur la rue Lavoisier;
- de retirer la bande de verdure du côté latéral de l'agrandissement « E ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-606
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 8 novembre 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-607
RÈGLEMENT RV-991-21-11 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-991-21-11 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-608
RÈGLEMENT RV-1606 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1606 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-609
RÈGLEMENT RV-1607 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1607 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-610
RÈGLEMENT RV-1605 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1605 abrogeant le Règlement RV-1531.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-611
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-052 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-052 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone I-2 472 à même une partie de la zone I-1 473 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-612
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-053 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-053 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'aménagement d'une terrasse dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-613
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-014 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-014 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à l'aménagement d'une terrasse dans la zone I-2 481.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2016-12-614
RÈGLEMENT RV-1355-2-10**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-10 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355 sur la qualité de vie.

**AVIS DE MOTION 2016-12-615
RÈGLEMENT RV-1522-2**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1522-2 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

**RÉSOLUTION 2016-12-616
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 19 octobre au 23 novembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-617
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2016 montrant un total des activités de 5 293 252,39 \$ tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-618
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 novembre 2016, révisée le 21 novembre 2016, montrant un total de 530 236,72 \$ et en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-619
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau ci-après;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau ci-après. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés ci-après.

1 N° du règlement	2 Titre	3 Dépense prévue au règlement	4 Emprunt approuvé	5 Nouveau montant de la dépense (financements)						11 Promoteurs	12 Solde résiduaire à annuler (4 - 6)
				6 Total (6 à 10)	7 Nouveau montant de l'emprunt	8 Solde disponible règlement	9 Appropriation		10 Paiement comptant		
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1474	Étude sites d'infiltration branch. sanitaires privés	50 000	50 000	70 104	50 000			20 104			0
RV-1498	Réfection de pavage et d'éclairage divers endroits	177 000	177 000	83 911	77 000			6 911			100 000
RV-1547	Aménagement d'un parc au Faubourg Boisbriand	1 170 000	1 142 465	900 100	900 100						242 365
		1 397 000	1 369 465	1 054 115	1 027 100	0	0	27 015	0	0	342 365

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-620 UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 109 787,28 \$ dégagés lors de la fermeture de règlement tels qu'indiqués au rapport du 24 novembre 2016 préparé par le Service de la trésorerie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-621 FERMETURE DE PROJETS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété apparaissant à la liste du 24 novembre 2016 préparé par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-622
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – ACHAT D'ÉQUIPEMENT
SPÉCIALISÉ AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le Service de la trésorerie de réserver, à même le surplus anticipé de 2016, une somme équivalente à la portion reportée des achats non effectués en 2016 à titre de surplus affecté pour l'achat d'équipement spécialisé au Service de sécurité incendie afin de pouvoir procéder aux achats requis en début de l'année 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-623
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU MONTANT DE
2 038 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt RV-1150-1, RV-1165, RV-1168, RV-1207, RV-1484, RV-1490, RV-1491, RV-1492, RV-1493, RV-1498, RV-1502, RV-1579, RV-1585, RV-1593 et RV-1594, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 décembre 2016, au montant de 2 038 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés Mondiaux CIBC inc.	99,05500	254 000	1,20000 %	2017	2,23415 %
		261 000	1,45000 %	2018	
		193 000	1,65000 %	2019	
		163 000	1,90000 %	2020	
		1 167 000	2,10000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc./ Scotia Capitaux inc.	98,84840	254 000	1,20000 %	2017	2,23460 %
		261 000	1,40000 %	2018	
		193 000	1,55000 %	2019	
		163 000	1,80000 %	2020	
		1 167 000	2,05000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,87900	254 000	1,25000 %	2017	2,24346 %
		261 000	1,45000 %	2018	
		193 000	1,60000 %	2019	
		163 000	1,90000 %	2020	
		1 167 000	2,05000 %	2021	

Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,95800	254 000	1,25000 %	2017	2,25841 %
		261 000	1,45000 %	2018	
		193 000	1,65000 %	2019	
		163 000	1,85000 %	2020	
		1 167 000	2,10000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 038 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-624
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU MONTANT DE
2 038 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 038 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1150-1	53 400 \$
RV-1165	40 300 \$
RV-1168	25 600 \$
RV-1207	117 800 \$
RV-1484	148 000 \$
RV-1490	146 400 \$
RV-1491	212 000 \$
RV-1492	66 300 \$
RV-1493	15 300 \$
RV-1498	55 200 \$
RV-1502	71 700 \$
RV-1502	28 000 \$
RV-1579	300 000 \$
RV-1585	558 000 \$
RV-1593	100 000 \$
RV-1594	100 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 038 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 décembre 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938, BOULEVARD DE LA GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 juin et le 15 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-625
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU MONTANT DE
2 038 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 038 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-1150-1, RV-1165, RV-1168, RV-1207, RV-1484, RV-1490, RV-1491, RV-1492, RV-1493, RV-1498, RV-1502, RV-1579, RV-1585, RV-1593 et RV-1594, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 20 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1484, RV-1491, RV-1498, RV-1502, RV-1579, RV-1585 et RV-1594, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-626
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE POLYMÈRE À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2016-1531**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc. 3405, boulevard Marie-Victorin Varenes (Québec) J3X 1P7	48 519,45 \$
AQUASAN Itée. 2554, chemin St-Louis Saint-Lazare (Québec) J7T 4C2	49 059,83 \$
Produits Chimiques CCC Itée. 9999, Route Transcanadienne St-Laurent (Québec) H4S 1V1	50 048,62 \$
Axchem Canada ltd. 5555, boulevard des Forges, suite 203 Trois-Rivières (Québec) G8Y 5L5	50 968,42 \$
Les Produits Chimiques ERPAC inc. 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G 2J4	55 107,52 \$

ATTENDU qu'après vérification, les offres de Kenmira Water Solutions Canada inc. et Aquasan Itée se sont avérées irrecevables;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 5 décembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 29 novembre 2016.

D'accepter l'offre de Produits chimiques CCC Itée au montant de 50 058,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymère sec à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – Contrat 2016-1531.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-627
SOUMISSIONS – ANALYSE D'EAU POTABLE, DES EAUX USÉES ET
DES BOUES – CONTRAT 2016-1532**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'analyse d'eau potable, des eaux usées et des boues, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Environex inc. 4495, boulevard Wilfrid-Hamel, suite 150 Québec (Québec) G1P 2J7	32 519,53 \$
Maxxam Analytics International Corporation 899, montée de Liesse St-Laurent (Québec) H4T 1P5	34 898,13 \$
Laboratoire Bio-Services inc. 180, boulevard Morin (route 117 Nord) Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5	35 251,34 \$
Biovet inc. 4375, avenue Beaudry St-Hyacinthe (Québec) J2S 8W2	48 434,37 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 30 novembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 novembre 2016.

D'accepter l'offre de Groupe Environex inc. au montant de 32 519,53 \$, taxes incluses, pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées et des boues pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – Contrat 2016-1532.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 414 10 418, 02 412 10 418 et 02 414 10 445.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-628
SOUSSIONS – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES
BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2016-1533

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la collecte, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Environnement Viridis inc. 1611, rue de l'Industrie Beloeil (Québec) J3G 0S5	312 272,38 \$
Vision Enviro Progressive 4141, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7	332 388,41 \$

ATTENDU qu'après vérification, l'offre Environnement Viridis inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 21 novembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 novembre 2016.

D'accepter l'offre de Vision Enviro Progressive au montant de 332 388,41 \$, taxes incluses, pour la collecte, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – Contrat 2016-1533.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 417.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-629
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE LA CASERNE
D'INCENDIE – CONTRAT 2016-1539**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions par invitation pour les travaux de conciergerie de la caserne d'incendie, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 16 novembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 novembre 2016.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-630
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE POUR DES LOCAUX
UTILISÉS PAR LA VILLE À L'ÉCOLE DES GRANDS-CHEMINS –
CONTRAT 2016-1540**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions par invitation pour les travaux de conciergerie pour des locaux utilisés par la Ville à l'école des Grands-Chemins, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 16 novembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 novembre 2016.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-631
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivant les dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-632
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2016, en application de l'article 9 du Règlement RV-1555 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-633
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner la conseillère Lori Doucet conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant à compter du 7 décembre 2016 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-634
DÉTERMINATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2017**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017, soit :

Date	Heure
17 janvier 2017 reportée au 24 janvier 2017	19 h 30
7 février 2017	19 h 30
7 mars 2017	19 h 30
4 avril 2017	19 h 30
2 mai 2017	19 h 30
6 juin 2017	19 h 30
4 juillet 2017	19 h 30
15 août 2017	19 h 30
12 septembre 2017	19 h 30
3 octobre 2017	19 h 30
21 novembre 2017	19 h 30
5 décembre 2017	19 h 30

DE reporter la séance ordinaire prévue le mardi 17 janvier 2017 au mardi 24 janvier 2017 à 19 h 30.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-635
PROJET FAUBOURG BOISBRIAND S.E.C. – ENTENTE-CADRE –
SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter l'addenda n° 1 à l'entente-cadre signée le 27 septembre 2005, ayant trait à la contribution financière de 150 000 \$ de Faubourg Boisbriand S.E.C. et l'intervention à l'entente du Syndicat de copropriété du Faubourg Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-636
PROTOCOLE D'ENTENTE NO 1052 P-51 – RUES R1, R2, DES FRANCS-BOURGEOIS, R3 ET MONTCALM – SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter l'addenda no 1 du protocole d'entente no 1052 P-51 signé le 10 juin 2009 concernant le pavage de la couche d'usure et le dépôt d'une somme de 250 000 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-637
PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT – LOT 5 450 829 – FAUBOURG BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la promesse de vente et d'achat du lot 5 450 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 1 967,4 mètres carrés telle que présentée.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-12-638
RENONCIATION AU BÉNÉFICE DU TEMPS ÉCOULÉ – VIDÉOTRON S.E.N.C. C VILLE DE BOISBRIAND

ATTENDU la réception d'une mise en demeure suite à des travaux effectués par la Ville sur la rue Lavigne le 14 juin 2016 et ayant causé des dommages aux installations de la société Vidéotron S.E.N.C.;

ATTENDU que la responsabilité de la Ville est engagée;

ATTENDU que la prescription sera acquise le 14 décembre 2016 et que le recours de Vidéotron S.E.N.C. sera vraisemblablement expiré au moment où les travaux correctifs seront terminés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE renoncer, conformément à l'article 2883 du Code civil du Québec, au bénéfice du temps écoulé eu égard à toute réclamation de Vidéotron S.E.N.C. découlant d'un événement survenu le 14 juin 2016;

D'acquitter les frais raisonnables qui lui seront réclamés après avoir soumis les pièces justificatives à notre expert en sinistres;

D'autoriser la directrice du Service juridique à signer une lettre à cet effet consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-639
RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER VILLE DE BOISBRIAND C.
GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC – COUR SUPÉRIEURE
500-17-090537-153**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de règlement hors cour à intervenir avec Groupe Pétrolier Olco ULC au montant de 335 000 \$ en capital, intérêts et frais dans le dossier portant le numéro 500-17-090537-153 de la Cour Supérieure du district de Montréal.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une quittance ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-640
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-
PART**

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 24 029 481 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 5 733 786 \$, imputable au code budgétaire 02 210 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-641
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES LAURENTIDES
(CITL) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET VERSEMENT DE LA
QUOTE-PART**

ATTENDU que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé un budget pour le transport régulier pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé un budget pour le transport adapté pour l'exercice financier 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) pour le transport régulier prévoyant des revenus et dépenses de 47 186 080 \$.

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) pour le service de transport adapté prévoyant des revenus et dépenses de 4 749 855 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 1 407 495 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-642
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-
PART**

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus et dépenses de 2 283 489,80 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 172 770,92 \$ plus taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-643
RECONDUCTION DU CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN DES
LOGICIELS D'ACCEO SOLUTIONS INC. – SIGNATURE DU CONTRAT**

ATTENDU que la Ville souhaite reconduire le contrat de soutien et d'entretien des logiciels d'applications municipales avec Acceo Solutions inc.;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un tel contrat peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter l'offre d'Acceo Solutions inc. au montant de 84 681,49 \$, toutes taxes comprises, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour le soutien et l'entretien des logiciels suivants :

- Cour municipale- Unicité;
- Gestion ressources financières;
- Gestion des revenus.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-644
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – MISE À JOUR
DE L'ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile du 16 novembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-645
RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD ENTRE
L'AUTOROUTE 15 ET LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

ATTENDU qu'à la suite de différentes demandes des Villes de Mirabel et de Boisbriand, le ministère des Transports du Québec travaille actuellement sur un projet de réaménagement du chemin de la Côte Nord entre l'autoroute 15 et le boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que ce réaménagement sera nécessaire compte tenu de l'augmentation de l'achalandage dans ce secteur vu la présence de nouveaux développements tant résidentiels, que commerciaux ou industriels;

ATTENDU que les Villes de Mirabel et de Boisbriand ont toujours travaillé ensemble afin d'avoir une vision commune des besoins du secteur;

ATTENDU que la résolution 952-22-2016 de la Ville de Mirabel informant le ministère des Transports qu'elle ne s'oppose pas à la demande de Mercedes-Benz Blainville et Pétro-Canada, afin de réaménager une partie du tronçon concerné;

ATTENDU que la demande de Mercedes-Benz Blainville et Pétro-Canada prévoit une participation financière, entre autres de la Ville de Boisbriand et des aménagements qui ne correspondent pas à la vision de la Ville de Boisbriand pour ce secteur;

ATTENDU que cette demande n'a jamais fait l'objet d'une discussion formelle entre les directions générales des deux Villes;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE s'opposer à la demande déposée par Mercedes-Benz Blainville et Pétro-Canada, appuyé par la Ville de Mirabel, considérant les attendus précités et considérant que ce projet n'a pas fait l'objet d'une entente préalable entre les deux Villes et que l'aménagement proposé ne correspond pas à la vision de la Ville de Boisbriand;

D'informer le ministère des Transports et la Ville de Mirabel qu'elle demeure disposée à participer à un projet global visant le tronçon du chemin de la Côte Nord entre l'autoroute 15 et le chemin de la Grande-Allée dans le but d'améliorer la fluidité de la circulation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-646
RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE « MUNICIPALITÉS
AMIES DES AÎNÉS » (MADA)**

ATTENDU qu'en 2012 la Ville de Boisbriand a obtenu la reconnaissance de Municipalité amie des aînés effective pour la durée de son plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU que le plan d'action triennal en faveur des familles et des aînés adopté en 2012 par la municipalité est venu à échéance en 2015;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire renouveler sa reconnaissance comme municipalité amie des aînés et réaliser une démarche de mise à jour en ce sens;

ATTENDU que par cette démarche, la municipalité confirme son engagement à travailler à l'amélioration des conditions de vie des aînés et à leurs inclusions à la vie sociale de la communauté de façon à favoriser le vieillissement actif;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entrepris en 2016 une vaste consultation publique Vision 2025 pour sonder les besoins et les opinions de ses citoyens;

ATTENDU que le Comité du plan stratégique 2018-2021 (Vision 2025) travaille entre autres sur la mise à jour et l'arrimage des différentes politiques municipales;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE désigner la conseillère, madame Christine Beaudette, responsable de la démarche de reconnaissance de la Ville comme Municipalité amie des aînés;

DE désigner mesdames Eve Bélanger et Stéphanie Aubin, chefs de division au Service des loisirs, comme responsables administratives de la démarche;

DE reconnaître les membres suivants comme constituant le comité de pilotage responsable de mener à bien la démarche :

- Christine Beaudette, conseillère municipale
- Martin Charron, sergent Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
- Ève Bélanger, chef de division au Service des loisirs
- Liliane Goulet, citoyenne engagée
- Stéphanie Aubin, chef de division au Service des loisirs
- Gilles Briand, citoyen engagé
- Céline Filion, intervenante communautaire Office municipal d'habitation
- Jean-Pierre Thomé, citoyen engagé
- Suzanne Labbé, citoyenne engagée
- Yves Lapalme, citoyen engagé
- Lilianne Thifault, citoyenne engagée
- Claudette Vaillancourt, citoyenne engagée
- Sylvie Philippe, intervenante communautaire CISSS Thérèse-De Blainville

DE mandater le comité de pilotage à :

- travailler en collaboration avec le Comité du plan stratégique 2018-2021 (Vision 2025) à la mise à jour de la politique et du plan d'action en faveur des aînés
- diffuser l'information sur la progression de la démarche aux aînés et partenaires du milieu
- assurer la mise en œuvre de la politique et du plan d'action en faveur des aînés par la proposition d'un comité de suivi.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-647
AUTORISATION – VENTES DE LIVRES USAGÉS À LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la bibliothécaire à tenir une vente de livres usagés aux périodes et aux bénéficiaires précisés suivants :

- du 28 novembre 2016 au 9 janvier 2017 au profit des Services d'entraides Le Relais;
- du 30 janvier au 6 mars 2017 au profit de la Maison Parenfant pour son programme Répit petits plaisirs;
- du 28 août au 2 octobre 2017 au profit de la Fondation pour l'alphabétisation, partageant une mission commune à la bibliothèque.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-648
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL) – BÉNÉFICIAIRES D'UNE
POLICE D'ASSURANCE DE BIENS, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ
ASSUMÉE PAR LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la liste des organismes sans but lucratif qui bénéficieront du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité pour la période du 30 novembre 2016 au 30 novembre 2017, à savoir :

Organismes culturels :

Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand
Club photo de Boisbriand
Ligue d'improvisation Majeure classique de Boisbriand
Troupe vocale les Vagabonds de Boisbriand

Organismes communautaires :

L'Oasis des Aînés de Boisbriand
Les Pionniers de Boisbriand
Ligue de sacs de sable de Boisbriand
Maison des jeunes Sodarid de Boisbriand inc.
Services d'entraide Le Relais

Organismes sportifs :

A.B.C.B.
Association de balle-molle mineure de Boisbriand
Association baseball mineur de Boisbriand
Association de hockey mineur de Boisbriand/Sainte-Thérèse
Association de ringuette de Boisbriand
Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral
Club de karaté Shorin-Ryu de Boisbriand
Club de patinage artistique de Boisbriand
Club de glisse Yahou !
FC Boisbriand
Ligue amicale de sports pour adultes
Les Patriotes 60 ans et plus

D'autoriser la greffière de la Ville à appliquer la prime de base de 5 181,54 \$ taxes incluses au budget des assurances générales sous sa responsabilité.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-649
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou subvention de 450 \$ à l'Office municipal d'habitation de Boisbriand pour leur fête de Noël 2016 au bon vouloir du conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-650
SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le versement des profits générés par la vente de l'affichage à l'aréna, pour l'année 2016, à divers organismes de la Ville identifiés à la liste du 17 novembre 2016 préparée par madame Karine Hamel, responsable des relations avec les citoyens.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-651
PRÊT DE SALLES – MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE
– GRANDE FÊTE DE NOËL 2017**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le prêt gratuit des trois (3) salles de la Maison du citoyen et Place de la culture, le 2 décembre 2017 au Service d'entraide Le Relais pour la Grande fête de Noël des organismes de la MRC Thérèse-De Blainville.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-652
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2016 montrant un total mensuel 1 518 816 \$ et un cumulatif de 50 897 743 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-653
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – AUTO ABSOLUE – 423, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-4 240**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2773 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau pour le commerce Auto Absolue situé au 423, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-4 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne sur poteau du 14 octobre 2016 préparés par Zone Enseignes + Éclairage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-654
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – LIB BOISBRIAND – 1900, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2772 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur socle pour le bâtiment multi-locatif Le Lib situé au 1900, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne sur socle du 18 mai 2016 préparés par Enseignes Barbo.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-655
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR DEUX (2) ENSEIGNES PRINCIPALES – REFUS POUR UNE
ENSEIGNE COMPLÉMENTAIRE – ITEM – MEUBLES – DÉCORATIONS –
ACCESSOIRES – 2915, PROMENADE ST-ANTOINE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2771 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour deux enseignes principales pour ITEM, situé au 2915, Promenade St-Antoine dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description, la simulation et la coupe de l'enseigne des 13 et 19 septembre 2016 préparées par Signage inc.

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2771 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne complémentaire (mots Meubles – Décoration – Accessoires), pour ITEM, situé au 2915, Promenade St-Antoine dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description, la simulation et la coupe de l'enseigne indiqués plus haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-656
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – LC 2000 ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
(2000) LTÉE – 4045, RUE LAVOISIER – ZONE I-2 451**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2769 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne détachée sur socle pour l'entreprise LC 2000 entrepreneurs généraux (2000) Ltée située au 4045, rue Lavoisier dans la zone I-2 451 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la coupe de l'enseigne sur socle du 30 août 2016 préparés par DGraphx et conditionnellement à l'ajout d'un aménagement paysager afin de camoufler la dalle de béton et agrémenter la base.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-657
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – ÉQUIPEMENTS BOULANGERIE CANADA – 648,
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le no R-16-CU-2770 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Équipements Boulangerie Canada située au 648, boulevard du curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la coupe de l'enseigne murale du 22 novembre 2016 préparés par Création Dezign Plus.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-658
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
GARAGE DÉTACHE – 110, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE R-1 475**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le numéro R-15-CU-2575 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un garage détaché de grandes dimensions à être implanté au 110, chemin de la Côte Sud, sur le lot

5 676 068, dans la zone R-1 475 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants :

- plan d'implantation du 10 septembre 2015 préparé par Madeline Leroux;
- plan d'architecture du 23 novembre 2016 préparé par Madeline Leroux;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-659
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – AUBAINERIE
BOISBRIAND – 2300, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2016 portant le numéro R-16-CU-2775 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet Aubainerie Boisbriand situé au 2300, boulevard du Faubourg, sur les lots 4 119 243 et 4 420 605, dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au document de présentation reçu le 12 octobre 2016 préparé par Lemay Michaud Architecture Design.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-660
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de novembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-661
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Maxime De Roy	Préposés sites et locaux au Service des
Alexandre Lopez	travaux publics à compter du 7 décembre
Marc-Antoine Doyon	2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a)
Alex Lacroix-Yelle	et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-662
NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE nommer Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique au poste de directrice générale adjointe par intérim à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 mars 2017 selon les conditions énumérées au rapport du 4 novembre de monsieur René Lachance, directeur général.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-663
ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE, SYNDIQUÉ RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Stéphane Rhéaume au poste de technicien en prévention incendie, syndiqué régulier à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du 9 janvier 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-664
ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, SYNDIQUÉ RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Hugo Pellerin au poste de technicien en génie civil, syndiqué régulier à temps complet au Service du génie à compter du 9 janvier 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-665
ENGAGEMENT – ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS, TEMPORAIRE À
TEMPS COMPLET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de madame Marie-Michelle Crevier au poste d'adjointe aux communications, temporaire à temps complet à la direction générale à compter du 9 janvier 2017 selon les conditions prévues au projet de contrat de travail soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail à durée indéterminée consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-12-666
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR ET NOUVELLE STRUCTURE
SALARIALE ET ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver la mise à jour des organigrammes suivants :

- Service du génie du 6 octobre 2016;
- Service de sécurité incendie du 6 octobre 2016;
- Service des travaux publics du 24 octobre 2016.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Se dit fière du travail accompli par l'Administration et les élus dans la préparation des prévisions budgétaires 2017;
- Vœux à tous pour la période des fêtes;
- Rend un témoignage d'estime et de reconnaissance à monsieur René Lachance pour son apport au cours des six (6) années passées comme directeur général et à monsieur André Drainville, trésorier et directeur général adjoint qui quitte la Ville après 37 années de service;
- Bienvenue à monsieur Karl Sacha Langlois qui prendra la relève au poste de directeur général.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Remercie monsieur Lachance pour son excellent travail et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets;
- Remercie monsieur André Drainville pour les nombreuses années consacrées à la Ville;
- Vœux à tous pour la période des fêtes.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Remercie Monsieur Lachance et souligne ses qualités personnelles et son dévouement;
- Bienvenue à Monsieur Langlois;
- Vœux à tous pour la période des fêtes.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Remercie Monsieur Lachance et témoigne de son appréciation pour la qualité de son travail;
- Rappelle les activités des organismes L'Oasis, Les Pionniers et Le Relais;
- Vœux pour la période des fêtes et invite à la modération.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Partage la gratitude ressentie lors de la cérémonie du Souvenir et lors de la fête organisée pour souligner les 50 années de mariage de couples boisbriannais;
- Remercie Monsieur Lachance et dit avoir travaillé avec bonheur en sa compagnie;
- Bienvenue à Monsieur Langlois.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Remercie les bénévoles des activités du brunch du partage et de la guignolée;
- Remercie Monsieur Lachance et exprime sa grande appréciation;
- Remercie Monsieur Drainville pour ses 37 années de service et témoigne son appréciation pour sa contribution;
- Bienvenue à Monsieur Langlois;
- Vœux pour la période des fêtes.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Remercie Monsieur André Drainville et Monsieur Lachance et leur souhaite bonne chance;
- Souligne l'activité de l'illumination de l'hôtel de ville pour la période de Noël;
- Vœux pour la période des fêtes.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Se dit fier et reconnaissant pour le travail accompli qui a permis l'adoption du budget 2017 et du programme triennal des immobilisations;
- Témoigne de son appréciation pour Monsieur Lachance et ses qualités comme directeur général;
- Souhaite le bienvenue à Monsieur Langlois;
- Belles et heureuses fêtes à tous;
- Rappelle que « Nez Rouge » est opérationnel.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Joyeuses fêtes à tous.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gravel Article 37

Monsieur Martin Drapeau Articles 9, 11, 12,13 et 22

**RÉSOLUTION 2016-12-667
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARME, OMA
Greffière